

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le huit du mois de Janvier à Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BUFFET, Maire.

**Date de la convocation :** 27 Décembre 2019

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Raymond BEY, Yves TOUCHAIN, Manuela CIZEAU, Jean-Louis FRANCHET, Daniel FUSIL, Carole LE BRETON, Michelle MANCEAU, André VANNEAU

**Absente excusée :** Madame Marine RABIER.

**Absents non excusés :** Mesdames Johanna CLAUZEL, Sandra GAUTHIER, Messieurs Patrick COCHON, Thierry TOUTAIN.

**Secrétaire de séance :** Madame Carole LE BRETON

### **1. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR) pour les travaux d'extension de la micro-crèche.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'extension du bâtiment de la micro-crèche afin d'optimiser la capacité d'accueil et le confort des enfants.

Le montant des travaux est estimé à 36 634,77 € HT selon devis suivants:

|                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| - Maçonnerie FOUCHER FOURNIER : | 13 148,06 € HT |
| - Menuiserie SARLU DOUCET :     | 10 390,66 € HT |
| - Plâtrerie VANNEAU :           | 4 206,00 € HT  |
| - Plomberie DEMIRCI :           | 3 755,00 € HT  |
| - Electricité CENTRELEC 41      | 5 135,05 € HT  |

Mesdames CIZEAU et LE BRETON, intéressées par ce dossier, se sont abstenues :

Votants : 8      Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 2

**Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

- Adopte le projet qui lui est présenté,
- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR
- Arrête le plan de financement suivant :

|   |          |
|---|----------|
| Subvention Etat DETR : 35 % sur le montant HT : | 12 822 € |
| Autofinancement collectivité :                  | 23 813 € |
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives à ce dossier.

### **2. Résultat jury de concours : maîtrise d'œuvre pour la réfection de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 18 juillet 2019 décidant d'un concours de maîtrise d'œuvre restreint pour le projet de rénovation de la salle des fêtes.

Il précise que le jury de concours s'est réuni une 1<sup>ère</sup> fois le 5 septembre 2019 pour examiner les candidatures reçues et a sélectionné 3 candidats :

1. Sté d'Architecture BOITTE – Romorantin L.
2. DE VANNOISE ARCHITECTES - Orléans
3. A. LORGEUX – Blois

Il s'est de nouveau réuni le 12 Décembre 2019 pour étudier les 3 projets déposés de façon anonyme (N° projet 1203 / 2020 / 4544) et déterminer le lauréat. Le résultat du classement après levée de l'anonymat est le suivant :

- N°1 – projet 2020 - Sté d'Architecture BOITTE – Romorantin L.
- N°2 – projet 4544 - DE VANNOISE ARCHITECTES – Orléans
- N°3 – projet 1203 - A. LORGEUX – Blois

Après présentation du projet retenu, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur la suite donnée à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Donne son accord pour confier à la Société d'Architecture BOITTE – Romorantin-Lanthenay, l'étude de l'avant-projet sommaire.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives à ce dossier.

### **3. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et conformément à la réglementation, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du Budget Primitif 2020 et ce, dans la limite des montants et des affectations décrites au présent tableau. – Cette autorisation ne dépasse pas le quart des crédits inscrits au budget 2019 (Budget Primitif 2019, Décisions modificatives 2019).

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2020

### Informations diverses :

- **M. BUFFET** : L'opérateur Orange annonce une mise en service de l'antenne téléphone mobile courant juin 2020.
- **Mme FOUCHER** fait part des remerciements de Pascaline RENARD-LELOUP suite à l'article paru dans le bulletin municipal [rubrique clin d'œil page 8 – Association Roses&Co] et du projet d'organiser une opération "Mars Bleu" le dimanche 29 Mars à la salle des fêtes de Dhuizon.
  - Les membres présents adhèrent à ce projet et la salle des fêtes sera mise gracieusement à disposition pour cette opération.

### Questions diverses :

- **M. FUSIL** signale l'absence de lumière sous l'abri bus de Rotte.
  - Signalement sera fait auprès de l'entreprise ROMELEC
- **Mme LE BRETON** signale que le portillon de l'aire de jeux pour enfants n'est pas conforme à la réglementation (poignée intérieure à la portée des jeunes enfants) et souhaite connaître la date de mise en service.
  - Le nécessaire sera fait pour la mise aux normes du portillon.
  - Un panneau d'informations pour l'utilisation des jeux sera installé provisoirement en attendant le panneau de l'installateur.
  - L'aire de jeux sera opérationnelle semaine 3.
- **Mme FOUCHER** rappelle que les barrières desservant les services techniques doivent être fermées chaque soir.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20H30  
Compte-rendu validé par C. L E BRETON, secrétaire de séance le 14/012020